



DEPARTEMENT DE LA REUNION  
**VILLE DU PORT**



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 3 décembre 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Quorum : 20

**A l'ouverture de la séance**

Nombre de présents : 28

Nombre de représentés : 06

**Mise en discussion du rapport**

Nombre de présents : 28

Nombre de représentés : 06

Nombre de votants : 31

**OBJET**

Affaire n° 2024-176

**APPEL À PROJETS 2025 EN  
DIRECTION DES  
ASSOCIATIONS ET DES  
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS**

**AVANCE DE SUBVENTION EN  
FONCTIONNEMENT À  
L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART  
DE LA REUNION**

**NOTA** : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 25 novembre 2024.

- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie le 4 décembre 2024

**LE MAIRE**



*Bour Le Maire  
empêché  
Annick Le Toullec*

**Annick LE TOULLEC**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le mardi 3 décembre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Armand Mouniata 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe, Mme Karine Mounien 5<sup>ème</sup> adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6<sup>ème</sup> adjoint, Mme Mémouna Patel 7<sup>ème</sup> adjointe, M. Mihidoiri Ali 8<sup>ème</sup> adjoint, M. Guy Pernic 10<sup>ème</sup> adjoint, Mme Catherine Gossard 11<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Cadet, M. Zakaria Ali, , Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa et Mme Annie Mourgaye.

**Absents représentés** : M. Bernard Robert 4<sup>ème</sup> adjoint par Mme Catherine Gossard, Mme Bibi-Fatima Anli 9<sup>ème</sup> adjointe par M. J. Paul Babef, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Mémouna Patel, M. Jean-Claude Adois par M. Guy Pernic, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Jasmine Béton, Mme Pamela Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

**Arrivée(s) en cours de séance** : Néant.

**Départ(s) en cours de séance** : Néant.

**Absents** : M. Patrice Payet, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....  
.....

Affaire n° 2024-176

**APPEL À PROJETS 2025 EN DIRECTION DES ASSOCIATIONS ET DES  
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS**

**AVANCE DE SUBVENTION EN FONCTIONNEMENT À L'ÉCOLE SUPÉRIEURE  
D'ART DE LA RÉUNION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

**Vu** le rapport présenté en séance ;

**Considérant** la volonté de la Ville de soutenir les associations dans leurs actions ;

**Considérant** les demandes de subventions 2025 présentées par les associations dans le cadre de leurs activités ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Politique éducative scolaire et Associative » réunie le 20 novembre 2024 ;

**MM. Olivier Hoarau, Henry Hippolyte et Mme Annick Le Toullec ne prennent pas part au vote.**



*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'attribuer une avance de subvention au titre de l'exercice 2025 à l'« Ecole Supérieure d'Art de La Réunion » pour un montant de 56 667 € en fonctionnement ;


**Article 2 :** d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**

*Pour Le Maire empêché*  
  
  
**Annick LE TOULLEC**

# APPEL À PROJETS 2025 EN DIRECTION DES ASSOCIATIONS ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Envoyé en préfecture le 10/12/2024  
Reçu en préfecture le 10/12/2024  
Publié le 11/12/2024  
ID : 974-219740073-20241203-DL\_2024\_176-DE



## AVANCE DE SUBVENTION EN FONCTIONNEMENT

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le versement d'avance de subvention en fonctionnement aux associations et aux établissements publics au titre de l'année 2025.

La ville de Le Port a procédé, le 16 septembre dernier, au lancement de l'appel à projets 2025 en direction des associations et des établissements publics.

Celui-ci est mené dans le cadre d'une démarche de structuration de la gestion de la vie associative, séquencée en 4 temps :

- élaboration des orientations et communication (septembre 2024),
- instruction des demandes de subventions (novembre 2024 - janvier 2025),
- engagement juridique et comptable (avril - mai 2025),
- évaluation (juillet – août 2025).

Le calendrier de l'appel à projets 2025 amènera la Collectivité à statuer sur les attributions financières définitives en mars prochain.

Soucieuse d'accompagner ses acteurs locaux dans leurs activités et projets, la municipalité souhaite accorder une avance de subvention aux structures ayant demandé une subvention au titre de l'année 2025 et ayant perçu un montant supérieur à 10 000 € au titre de l'exercice 2024.

Cette avance se fera pour un montant maximal de 4/12<sup>ème</sup> de la subvention perçue en 2024 conformément au tableau annexé au présent rapport et sans préjuger du montant réellement attribué en 2025.

Il est précisé que les avances de subventions de fonctionnement mentionnées dans le présent rapport ne concernent pas les établissements d'accueil du secteur de la petite enfance, lesquels font l'objet de dispositifs spécifiques.

A ce titre, une enveloppe financière de **1 655 033 €** sera inscrite au budget primitif 2025.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver le principe de l'inscription au budget 2025 d'une enveloppe de **1 655 033 €** ;
- d'approuver pour l'exercice 2025, l'attribution d'une avance de subvention de fonctionnement aux associations et aux établissements publics figurant au tableau ci-après et selon les modalités détaillées ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES AVANCES DES SU  
ASSOCIATIONS ET AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS  
ANNEE 2025**

Envoyé en préfecture le 10/12/2024  
Reçu en préfecture le 10/12/2024  
Publié le 11/12/2024  
ID : 974-219740073-20241203-DL\_2024\_176-DE

ASSOCIATIONS	ATTRIBUTION 2024	AVANCE 2025
ACADEMIE POUR L'EGALITE DES CHANCES - AEC	39 000 €	13 000 €
AGAME INSERTION PAR L'INFORMATIQUE	96 000 €	32 000 €
AGEMA KABARDOCK	620 000 €	206 667 €
AS JEANNE D'ARC	330 000 €	110 000 €
ASSOCIATION AN GREN KOULER, ECRITURES SOCIALES - AGK	35 000 €	11 667 €
ASSOCIATION DE GESTION POUR L'INSERTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SOCIAL ET URBAIN - AGIDESU	440 600 €	146 867 €
ASSOCIATION POUR LA FORMATION ET LES LOISIRS DES JEUNES - AFLJ	14 000 €	4 667 €
ASSOCIATION POUR LA JEUNESSE EN PLEIN AIR - APJPA	90 000 €	30 000 €
BASE NAUTIQUE DES MASCAREIGNES	275 000 €	91 667 €
COMITE DES CHOMEURS ET DES MAL LOGES DE LA COMMUNE DU PORT - CCMLP	30 000 €	10 000 €
COMITE D'ŒUVRES SOCIALES - COS LE PORT	90 000 €	30 000 €
COMPAGNONS BATISSEURS DE LA REUNION	18 000 €	6 000 €
FARFAR	250 000 €	83 333 €
FOOTBALL CLUB RIVIERE DES GALETS	35 000 €	11 667 €
KONPANI IBAO	125 000 €	41 667 €
LE PORT HANDBALL	40 000 €	13 333 €
MISSION INTERCOMMUNALE DE L'OUEST - M I O	70 000 €	23 333 €
OMS DU PORT	802 000 €	267 333 €
ORGANISATION PORTOISE D'INFORMATION ET D'AIDE AUX PERSONNES AGEES - OPIAPA	15 000 €	5 000 €
RACING CLUB AUSTRAL	14 000 €	4 667 €
REUNION CULTURE	500 000 €	166 667 €
SONORISATION ECHANGE CULTUREL ANIMATION MUSICALE - SECAM PRODUCTION	40 000 €	13 333 €
UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DE PREMIER DEGRE - USEP	11 000 €	3 667 €
UNION SPORTIVE PORTOISE DE GYMNASTIQUE ET SPORTS ACROBATIQUES	75 000 €	25 000 €
USPG TENNIS	11 500 €	3 833 €
VILLAGE TITAN - CENTRE CULTUREL	649 000 €	216 333 €
<b>TOTAL ASSOCIATIONS</b>	<b>4 715 100 €</b>	<b>1 571 700 €</b>

ETABLISSEMENTS PUBLICS	ATTRIBUTION 2024	AVANCE 2025
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE MONTPELLIER - ENSAM	80 000 €	26 667 €
ECOLE SUPERIEURE D'ART LA REUNION - ESAR	170 000 €	56 667 €
<b>TOTAL ETABLISSEMENTS PUBLICS</b>	<b>250 000 €</b>	<b>83 333 €</b>

\*Versement des avances sous réverse de la remise des bilans 2023 et de la souscription au Contrat d'Engagement Républicain